

6.2 Collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (CLAIR) : un nouveau programme

L'ESSENTIEL

Le programme CLAIR concerne les établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence. Il est expérimenté dans 105 établissements à la rentrée scolaire 2010 et sera étendu à la rentrée 2011

Il se caractérise par :

- Des innovations dans le champ de la pédagogie : conduite de classe, organisation du temps scolaire, définition du projet d'orientation...
- Des innovations dans le champ de la vie scolaire : règles communes, « rituels »...
- Des innovations dans le champ des ressources humaines : déroulement de carrière, rémunération, équipes d'évaluation...

Le programme CLAIR a pour ambition :

- d'améliorer le climat scolaire et le suivi des élèves pour permettre une meilleure réussite scolaire de chacun ;
- de renforcer la stabilité, la cohésion et la mobilisation des équipes ;
- de favoriser l'égalité des chances.



Des innovations dans le champ de la pédagogie

Les **corps d'inspection** accompagnent les équipes dans le choix et le suivi des **expérimentations** mises en œuvre. Elles peuvent notamment porter sur :

- la continuité pédagogique entre l'école primaire et le collège ;
- les progressions pédagogiques, la conduite de classe et la mise en place de modalités variées de prise en charge des élèves ;
- l'organisation de travaux interdisciplinaires et la conduite de projets ;

- l'organisation du temps scolaire en encourageant notamment la pratique régulière d'activités physiques et sportives et d'activités artistiques ;
- la définition du projet d'orientation de l'élève en lien avec le parcours de découverte des métiers et des formations.



Des innovations dans le champ de la vie scolaire

- **Règles communes de vie au sein de l'établissement** : elles sont élaborées grâce au travail collectif de l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives. Une fois adoptées, elles sont respectées par l'ensemble des membres de l'établissement.
- **Commission de vie scolaire** : elle se réunit chaque semaine pour trouver, avec les partenaires, des solutions adaptées pour les élèves qui dérogent aux règles communes. Pour les comportements répréhensibles, l'aspect éducatif de la sanction est privilégié, grâce notamment au recours aux mesures d'utilité collective.
- **Préfet des études** : dans les collèges et les classes de seconde des lycées généraux, technologiques et professionnels, il est désigné pour chaque niveau afin d'assurer le suivi pédagogique et éducatif des élèves.
- **Rituels** : les équipes éducatives peuvent travailler sur les « rituels » à mettre en place pour favoriser « la mise au travail » des élèves.
- **Implication des familles** : elles sont très largement associées à la vie de l'établissement et bénéficient d'actions d'accompagnement telles que la « mallette des parents » (cf. 6.1).



Des innovations dans le champ des ressources humaines

Recrutement et carrière

- Le recrutement des personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé est effectué par le recteur **sur proposition des chefs d'établissement** après publication de **postes à profil**.
- L'affectation des personnels de direction est aussi réalisée sur profil et sur la base du volontariat.
- Les **déroulements de carrière** de tous les personnels volontaires font l'objet d'un examen attentif.
- Les personnels affectés dans les établissements scolaires relevant du programme CLAIR bénéficient d'un **dispositif spécifique de rémunération complémentaire**.

Accompagnement et formation

- Chaque CLAIR signe un **contrat d'objectifs** avec les autorités académiques. Celles-ci prévoient un accompagnement par les corps d'inspection, avec notamment la désignation par le recteur d'un **IA-IPR référent** pour chacun des établissements concernés.
- D'autre part, des formations sont prévues, en particulier des **formations à la tenue de classe et à la gestion de conflit**.

Évaluation

- Les recteurs pourront constituer des équipes académiques ou faire appel à des **équipes de recherche** pour mener une étude plus approfondie sur certains établissements et apporter des éléments d'appréciation.
- Au plan national, les **inspections générales** participeront au suivi et à l'évaluation du programme CLAIR.
- Au début de l'année civile 2011, un **séminaire des établissements** CLAIR sera organisé au niveau national. Les modalités de l'extension pour la rentrée scolaire 2011 s'appuieront sur ses conclusions.

CHIFFRES CLÉS

105 établissements expérimentateurs
à la rentrée scolaire 2010 :

77 collèges

17 lycées professionnels (LP)

5 lycées polyvalents (LPO)

6 lycées d'enseignement général
et technologique (LGT)